

Résumé du rapport du groupe de la Banque Mondiale

Doing Business 2018-2019

Le groupe de la Banque Mondiale a publié comme prévu le 31 octobre 2018 son seizième rapport sur le climat des affaires dans le monde en lui choisissant, cette fois-ci, comme titre « Training for reform » compte tenu de la forte corrélation entre la formation des agents publics et le succès des réformes.

La lecture du rapport est fortement recommandée compte tenu des précieuses indications sur les performances de la communauté internationale en matière de facilitation de l'investissement privé et plus particulièrement sur le positionnement de la Tunisie dans les différentes composantes de l'environnement des affaires, allant de la création de l'entreprise à la cessation de son activité.

I. Principales caractéristique du nouveau rapport « Doing Business »

Le rapport fanion du groupe de la Banque Mondiale gagne de l'influence d'année en année à travers le monde comme en témoigne l'accélération des réformes des réglementations visant à stimuler l'investissement privé perçu, désormais, comme un puissant levier à l'instauration d'une croissance économique durable et à la lutte contre la pauvreté à travers le monde.

Ainsi, le processus de réformes en faveur de l'entreprise s'accroît là où celles-ci sont nécessaires. Sur les 190 pays recensés dans le rapport, 128 pays ont mis en œuvre 314 réformes bénéficiant aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entrepreneurs, permettant de dépasser le record de 290 réformes enregistrées il y a deux ans.

Plus de la moitié des réformes mises en œuvre concernent les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (soit 172 réformes). L'Afrique subsaharienne, a enregistré un nouveau record pour la troisième année consécutive en engageant 107 réformes contre 83 l'an précédent alors que la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord a mis en œuvre 43 réformes contre 29 l'année précédente.

Les réformes engagées concernent toutes les composantes du climat des affaires et plus particulièrement la création de l'entreprise (50 réformes), l'exécution des contrats (49 réformes), le commerce transfrontalier (33 réformes), les permis de construction (31 réformes) et les paiements des impôts et taxes (31 réformes).

Les cinq économies qui arrivent en tête du classement annuel du groupe de la Banque Mondiale pour la facilité des affaires sont la Nouvelle Zélande, Singapour et le Danemark qui conservent leur premier, deuxième et troisième rang pour la deuxième année consécutive, suivis de Hong Kong et de la Corée du Sud.

Les cinq économies qui ont progressé le plus dans le classement mondial sont Djibouti (amélioration de 55 places) la Chine qui gagne 32 places et se hisse au 46^e rang mondial, la Côte d'Ivoire (27 places), l'Inde (23 places) et le Togo (19 places).

Par ailleurs, le rapport de cette année se distingue par la qualité des études réalisées mettant l'accent sur l'impact de la formation des agents publics, de la certification et de la formation des juges sur le succès des réformes et la diffusion des modifications apportées à la réglementation. Plus précisément, les études concernent la formation dispensée aux agents de la fonction publique et aux utilisateurs du registre du commerce et du registre foncier, la formation des agents de dédouanement et des commissionnaires de la douane, la certification des électriciens et la formation des juges compte tenu de l'impact de ces programmes sur la mise en œuvre des réformes engagées.

II. Evaluation du climat des affaires de la Tunisie

Avec un score de 66.11 contre 63.58 dans le rapport de 2017, la Tunisie gagne 8 places et se hisse à la 80^e place grâce à l'amélioration de sa position au niveau de la création de l'entreprise, du transfert de propriété, de la protection des investisseurs minoritaires et du paiement des taxes et des impôts comme le montre le tableau ci-dessous :

Rang de la Tunisie	2010/11	2017/18	2018/19
Création de l'entreprise	48	100	63
Permis de construction	106	95	77
Raccordement à l'électricité		48	51
Transfert de propriété	64	93	87
Obtention de prêts	89	105	99
Protection des investisseurs minoritaires	74	119	83
Paiement des taxes et des impôts	58	140	133
Commerce frontalier	30	96	101
Exécution des contrats	78	76	80
Règlement de l'insolvabilité	37	63	67
Global	55	88	80

L'amélioration du classement de la Tunisie est obtenue grâce à la mise en œuvre de quatre réformes se rapportant au guichet unique, à la transparence de l'information, au rôle accru des actionnaires dans la gestion des sociétés et à la suppression de l'imposition exceptionnelle de 7.5 pourcent sur les bénéfices des entreprises une année auparavant.

Un tel résultat, quoiqu'encourageant, est encore insuffisant compte tenu de l'important écart qui demeure avec les principaux pays concurrents de la région euro-méditerranéenne comme le montre le tableau ci-dessous :

Classement	Tunisie	Maroc	Turquie	Portugal
Doing Business 2010/11	55	114	65	31
Doing Business 2018/19	80	60	43	34

Par ailleurs, la Tunisie se classe au cinquième rang en Afrique après l’île Maurice, le Rwanda, le Maroc et le Kenya après avoir occupé la deuxième place en 2010/2011.

Classement	DB 2010/11	DB 2018/19
Maurice	20	20
Rwanda	58	29
Maroc	114	60
Kenya	98	61
Tunisie	55	80

Elle se classe également cinquième dans la région du Moyen Orient et de l’Afrique du Nord où les Emirats Arabes Unis occupent le haut du podium en se hissant au 11^e rang mondial, suivis par le Maroc, Bahreïn et Oman.

Conclusion

La Tunisie est appelée à amplifier les efforts pour retrouver un classement compatible avec la qualité de son potentiel humain et le savoir-faire acquis.

Avec la mise en œuvre récente du décret n° 417 du 11 mai 2018 limitant les activités soumises à autorisation et l’entrée en vigueur de la loi relative aux « Start-up Act » suite à l’adoption en octobre de son décret d’application, l’on pourrait, certes, escompter raisonnablement un maintien de la nouvelle tendance amorcée au niveau de la création de l’entreprise et du financement bancaire.

Cependant l’enjeu, aujourd’hui, n’est pas une simple consolidation de tendance mais plutôt la réalisation d’un important bond pour répondre à l’ardente ambition de rattraper rapidement le retard accumulé, en particulier au niveau des paiements des taxes, de la protection des investisseurs minoritaires et de l’obtention des prêts, de manière à faire retrouver à notre économie le dynamisme lui permettant de se réinsérer dans un cercle vertueux d’investissement et de production.

La tâche requise pour y parvenir n’est guère facile. Elle nécessite, outre l’accélération du processus de refonte ou de réaménagement des réglementations applicables dans les différentes phases de la vie de l’entreprise, d’importants efforts en matière de généralisation de la dématérialisation des procédures du service public, de renforcement de la formation des agents de l’Etat et de diffusion des nouvelles réglementations auprès des investisseurs et des milieux d’affaires. L’exemple des pays qui ont réussi au cours des dernières années à améliorer fortement leur environnement d’investissement à l’instar du Maroc, de la Géorgie et du Rwanda doit constituer, à cet égard, un facteur d’émulation et une source d’inspiration pour la Tunisie.

Forum Ibn Khaldoun le 5 décembre 2018

[Rapport Doing Business 2018/19 à télécharger](#)

[Rapport Doing Business Tunisie 2018/19 à télécharger](#)